

que les Sauvages choisiront, tels que couvertures de laine, étoffes, indiennes (de couleurs assorties), fil et pièges, aux prix courants de Montréal, ou en argent, si Sa Majesté le juge à propos et dans l'intérêt des Sauvages.

Et les chefs soussignés, pour eux et tous les autres Sauvages habitant le territoire ainsi cédé, promettent et s'engagent solennellement par le présent d'observer fidèlement ce traité, et aussi de se conduire en bons et loyaux sujets de Sa Majesté la Reine. Ils font la promesse et l'engagement que sous tous rapports ils obéiront à la loi; de maintenir la paix et le bon ordre entre eux, ainsi qu'entre eux et les autres tribus de Sauvages et autres sujets de Sa Majesté, Sauvages ou Blancs, habitant actuellement ou qui habiteront par la suite aucune partie de la dite étendue cédée, et de ne molester aucune personne et de ne faire aucun tort à la propriété des habitants de cette étendue cédée, ni aux propriétés de Sa Majesté la Reine; et de ne nuire ou déranger aucun passant ou voyageant sur la dite étendue ou sur aucune partie d'icelle; et d'aider aux officiers de Sa Majesté à amener à justice et punition tout Sauvage contrevenant aux stipulations de ce traité ou aux lois en vigueur dans le territoire ainsi cédé.

EN FOI DE QUOI, le dit commissaire de Sa Majesté et les dits chefs sauvages ont apposé leurs seings au présent, au poste de Manitoba, le jour et an en premier lieu mentionnés.

Signé par les chefs y nommés en présence des témoins suivants (après lecture et explications données).

(Signé,)

ADAMS G. ARCHIBALD,
*Lieut. Gov. de Manitoba et
des Territoires du N. O.*

JAMES MCKAY, P.C.L.
MOLYNEUX ST. JOHN.
E. A. ARCHIBALD.
LILLY ARCHIBALD.
HENRI BOUTHILLIER.
PAUL DE LARONDE.
DONALD McDONALD.
ELIZA McDONALD.
ALEXANDER MUIR, Sr.

Signé,

WEMYSS M. SIMPSON,
Commissaire des Sauvages.

sa
MEKIS x
marque.
sa
SON-SONSE +
marque.
sa
MA-SAH-KEE-YASH +
marque.
sa
FRANÇOIS +
marque.
RICHARD WOODHOUSE.

Ottawa, 3 novembre 1871.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints mon rapport et les comptes et bordereaux se rattachant aux traités faits avec les Sauvages de la province de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest. Avec l'espérance qu'ils seront trouvés exacts et satisfaisants,

J'ai, etc.,

WEMYSS M. SIMPSON,
Commissaire des Sauvages.

L' Hon. Joseph Howe,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
etc., etc., etc., Ottawa.